



Curatelle ou tutelle

Par **Khanelle**, le **15/07/2019** à **17:16**

Si je demande la curatelle ou la tutelle de mon époux qui a un handicap psychique, Pourrais je le contraindre à le faire soigner si il n en a pas envi et lorsque son état psychique ne lui permet pas de se rendre compte de la gravité de la situation ?

Par **youris**, le **15/07/2019** à **18:25**

bonjour,

quel genre de contrainte voulez-vous exercer contre mari s'il ne veut pas se soigner ?

je pense qu'il appartient au corps médical de prendre les dispositions nécessaires.

l'article 16-1 du code civil indique que chacun a le droit au respect de son corps et que le coprs humain est inviolable.

salutations